

1	Chômage : 8 000 nouveaux inscrits à Pôle emploi en octobre .....	1
2	Cure d'austérité syndicale en vue à la SNCF .....	2
3	Les « cars Macron » vont continuer à perdre des dizaines de millions d'euros en 2017.....	3
4	Economies d'énergie : les braqueurs de l'environnement.....	5
5	Les arnaques aux certificats d'économies d'énergie .....	7
6	Les chiffres inquiétants du stress au travail .....	9
7	Compte personnel de formation : premier clash avec le gouvernement.....	10
8	Pénicaud et Buzyn lancent une mission sur la santé au travail .....	11
9	Démarches administratives : ces 18 mesures qui peuvent changer votre vie .....	12
10	Gérald Darmanin dévoile son plan contre la bureaucratie .....	14
11	Remaniement : Delphine Gény-Stephann, une industrielle à Bercy pour prêter main-forte à Bruno Le Maire .....	16
12	Darmanin, Solère et Lecornu, exclus de LR, adhèrent à En Marche .....	17
13	Macron se saisit de la cause des femmes.....	19
14	Nouvelle-Calédonie: le Caillou d'Edouard Philippe .....	20
15	La tournée initiatique de Macron en Afrique.....	22
16	Europe : la grande bataille des budgets a commencé .....	23

**::: ECONOMIE**

**LE PARISIEN – 27/11/2017**

**1 Chômage : 8 000 nouveaux inscrits à Pôle emploi en octobre**



L'amélioration de septembre ne s'est pas poursuivie. Le mois dernier, le chômage a marqué un nouvel à-coup. Toutefois, sur les trois derniers mois, il baisse de 1%.

Presque un éternel recommencement... Comme chaque mois, le ministère du Travail [a annoncé vendredi soir les chiffres du chômage](#). Et comme chaque fois, ils continuent leur jeu de yoyo : après une forte baisse en septembre, le nombre de chômeurs inscrits à Pôle emploi est reparti à la hausse en octobre (+ 8 000, + 0,2 %). La France compte désormais 3,48 millions de personnes en catégorie A (qui n'ont pas travaillé durant le mois). L'augmentation a touché les jeunes (+ 0,4 %) comme les seniors (+ 0,5 %). Pour les moins de 25 ans, la tendance reste bonne sur un an (- 4,1 %), tandis que pour les 50 ans ou +, la situation reste préoccupante car elle ne s'améliore pas du tout (+ 3,3 %).

Depuis le début de l'année, l'indicateur de la Dares (Direction des statistiques du ministère du Travail) témoigne de la forte volatilité des statistiques de Pôle emploi. Une instabilité qui complique la tâche du gouvernement. La moindre embellie est interprétée comme précaire, et les mauvais chiffres goment en un instant dans l'opinion toute action politique inscrite dans la durée. Pour contourner ce phénomène, le ministère du Travail a fini par recommander de « toujours privilégier les évolutions en tendance, sur trois mois minimum, plutôt qu'au mois le mois ». D'ailleurs, sur les trois derniers mois, le nombre de chômeurs est en baisse de 1,0 %.

Muriel Pénicaud a décidé d'aller encore plus loin. Depuis son arrivée à la tête du ministère du Travail, [elle s'est affranchie du traditionnel commentaire mensuel](#). Et, à partir de janvier, les chiffres ne seront plus communiqués à l'ensemble des médias : ils seront uniquement accessibles sur le site de la Dares. Emmanuel Macron avait prévenu : pas question que son action soit jugée « sur un indicateur ». Sans doute veut-il aussi éviter le piège dans lequel François Hollande s'était enfermé en conditionnant son action à la fameuse « inversion de la courbe du chômage ». Pas sûr que cacher le thermomètre mensuel aux Français baisse leur niveau d'exigence...

**Catherine Gasté**

## **ENTREPRISES**

**LES ECHOS – 27/11/2017**

### **2 Cure d'austérité syndicale en vue à la SNCF**



Les ordonnances Macron prévoient la fusion des CE, DP et CHSCT dans une instance unique de représentation du personnel, ce qui devrait, à la SNCF plus qu'ailleurs, réduire drastiquement le nombre d'élus représentant le personnel.

**Le temps dévolu aux représentants du personnel et à l'exercice du droit syndical représente 2.200 équivalents temps pleins. Les ordonnances Macron devraient en supprimer une bonne partie.**

Les cheminots ne se sont pas mobilisés en masse lorsqu'ont été lancés les mots d'ordre de grève contre les ordonnances réformant le Code du travail, et les syndicats de la SNCF le regrettent sans doute aujourd'hui. L'application de ces textes à la SNCF menace en effet de réduire drastiquement le nombre d'heures de délégations dont bénéficient leurs représentants du personnel.

Dans le système actuel, les salariés de la SNCF disposent de trois instances de représentation : le comité d'établissement (CE, l'équivalent du comité d'entreprise dans le privé), les délégués du personnel et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

## **84 CHSCT en Ile-de-France, 600 au total**

Dans ce groupe de 150.000 salariés, la diversité des activités (transport de voyageurs ou de marchandises, gares, entretien du matériel ou maintenance des voies...), couplée au découpage région par région, a contribué à un foisonnement du nombre d'instances. En Ile-de-France par exemple, le groupe compte 6 CE (70 élus et autant de suppléants au total), un millier de délégués du personnel titulaires et suppléants, et 84 CHSCT forts de 468 élus.

Sur l'ensemble du pays, la SNCF dispose d'une trentaine de comités d'établissement, de 300 instances de délégation du personnel, et pas moins de 600 CHSCT. « *Dans une entreprise qui compte 180 métiers, la proximité des CHSCT est essentielle pour bien couvrir les enjeux de sécurité et de conditions de travail* », plaide Roger Dillenseger, secrétaire général de l'Unsa-ferroviaire.

L'ensemble des heures de délégation auxquelles ont droit ces représentants du personnel représente 1.400 équivalents temps plein. A cela s'ajoutent les heures de délégation liées aux instances propres au statut de cheminot, et les moyens spécifiques découlant de l'accord d'entreprise sur l'exercice du droit syndical. Soit au total 2.200 équivalents temps plein.

### **Fusion annoncée des instances**

Or [les ordonnances Macron prévoient la fusion des CE, DP et CHSCT](#) dans une instance unique de représentation du personnel. L'application des ordonnances devrait donc, à la SNCF plus qu'ailleurs, réduire drastiquement le nombre de représentants du personnel.

Pour l'heure, Jean-Marc Ambrosini, le DRH, se montre prudent : « *Nous sommes en train de prendre connaissance des textes d'application, avance-t-il. Nous nous réunirons en décembre avec les organisations syndicales pour faire un état des lieux de notre compréhension des textes.* »

### **Une application possible dès la fin 2018**

Les prochaines élections professionnelles sont prévues en novembre 2018, avec entrée en vigueur des nouvelles dispositions dans la foulée. Et la direction, selon les syndicats, veut se tenir à ce calendrier. « *Il y a apparemment la volonté d'aller vite pour servir d'exemple aux autres entreprises, déplore Roger Dillenseger. On se dirige vers une attrition des moyens syndicaux qui ne va pas dans le bon sens, à un moment où le nombre de sujets à traiter par la négociation sera sans précédent* ».

Didier Aubert, secrétaire général de la CFDT cheminots, abonde : « *Tout est bon pour faire des économies, et la direction a décidé d'en faire sur le temps syndical. Cela me paraît à la fois stérile et contre-productif pour le dialogue social* ».

La CFDT espère encore pouvoir sauver les CHSCT à la SNCF : elle pousse le gouvernement à inclure dans le décret « balai » qui serait en préparation une exception sur ce point dans le code des transports. Premier syndicat du groupe, la CGT estime de son côté qu'il n'est pas établi que les ordonnances Macron s'appliquent aux établissements publics (EPIC) comme la SNCF, ce que la direction semble à l'inverse tenir pour acquis.

**Lionel Steinmann**

**LE MONDE – 25/11/2017**

## **3 Les « cars Macron » vont continuer à perdre des dizaines de millions**

## d'euros en 2017



**Aucun des trois opérateurs, Flixbus, Ouibus et Isilines, ne sera bénéficiaire cette année. Tous assurent avoir amélioré leurs comptes par rapport à 2016.**

À près d'un mois de la fin de 2017, la messe est dite : les comptes des trois opérateurs d'autocars longue distance libéralisés depuis 2015 (dits cars Macron) resteront dans le rouge cette année. Selon nos estimations, les sociétés Flixbus, Ouibus et Isilines devraient perdre un peu moins de 60 millions d'euros à elles trois en 2017 pour un chiffre d'affaires global qui devrait avoisiner les 180 millions d'euros.

Cette « *performance* » n'est finalement pas si mauvaise si on la compare avec celle de l'année 2016 qui aura vu les opérateurs du car libéralisé perdre, toujours selon nos estimations, plus de 80 millions d'euros alors que le chiffre d'affaires n'a pas dépassé les 130 millions d'euros.

### **Ouibus devrait perdre 35 millions d'euros cette année**

Ouibus, filiale de la SNCF, qui représente 44 % des villes desservies et un gros tiers de la part de marché des cars Macron, avait frappé les esprits en dévoilant des pertes de 45 millions d'euros, égales à son chiffre d'affaires. « *Nous devrions limiter ce chiffre à 35 millions en 2017 pour des ventes autour de 70 millions d'euros* », indique Roland de Barbentane, directeur général de Ouibus qui pense être à l'équilibre en 2019.

De son côté, Isilines (23 % des dessertes), la société filiale de Transdev, a perdu 28 millions d'euros en 2016 pour un chiffre d'affaires de 38 millions. « *Si on veut le comparer scrupuleusement à celui de Ouibus, ce dernier chiffre est de 47 millions car une partie de l'activité Isilines-Eurolines concernant la France est comptabilisée ailleurs en Europe* », nuance Hugo Roncal directeur général d'Isilines-Eurolines. Lui aussi anticipe une amélioration des comptes avec des pertes qui ne devraient pas dépasser les 15 millions.

Enfin chez Flixbus, issue de la start-up allemande du même nom, le secret reste entier sur les résultats économiques de l'activité française qui représente 36 % des dessertes. Selon nos informations, les chiffres d'affaires 2016 et 2017 sont similaires à ceux de Ouibus. Les pertes en revanche seraient inférieures à 10 millions d'euros en 2016 comme en 2017.

**Par Éric Béziat**

**LE PARISIEN – 27/11/2017**

## 4 Economies d'énergie : les braqueurs de l'environnement

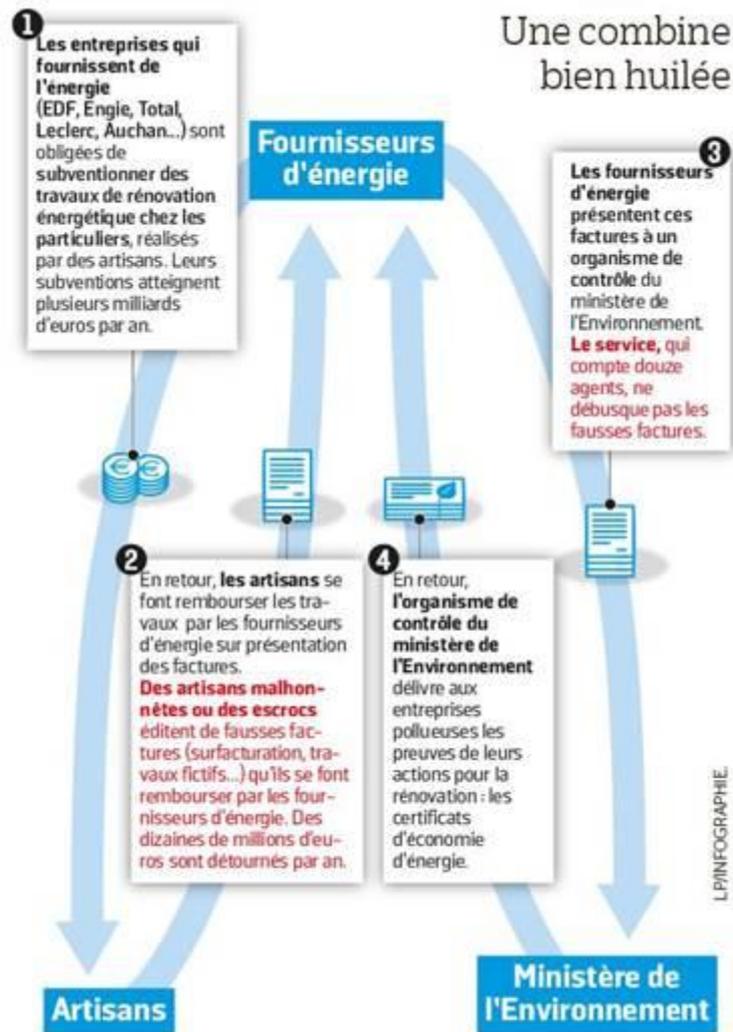


**Des escrocs détournent à leur profit les dispositifs mis en place par le gouvernement pour financer des travaux de rénovation énergétique. Le préjudice s'élèverait déjà à plusieurs dizaines de millions d'euros.**

Alerte rouge ! Cette nouvelle fraude vient d'être détectée sur les radars des meilleurs services d'enquêtes financières. Mais déjà, on la compare à la gigantesque [arnaque à la taxe carbone](#). La justice a ouvert des dizaines d'enquêtes dans plusieurs régions. Et pour chaque dossier, la fraude se chiffre en millions d'euros.

De quoi s'agit-il ? D'un braquage massif de l'environnement. Qui concerne ces [subventions versées par de grandes entreprises qui fournissent de l'énergie](#) comme Engie, Total ou encore EDF, pour améliorer la qualité énergétique de vos logements. Depuis 2006, l'Union européenne oblige ces entreprises à vous donner un coup de pouce en cash pour tous vos travaux liés aux économies d'énergie.

Par exemple, isoler vos combles, installer une pompe à chaleur, poser du double vitrage... Des milliards d'euros d'argent privé au service d'une politique publique. En échange de vos factures, le ministère de l'Ecologie délivre aux pollueurs de précieux bons points, pompeusement baptisés certificats d'économie d'énergie. La récompense n'est pas que symbolique. Ils doivent engranger chaque année un quota de certificats pour éviter de payer une lourde taxe.



## Les portraits-robots des fraudeurs

Où est l'embrouille ? Il existe un business juteux de ces fameux certificats. Entre 2018 et 2020, les pollueurs vont devoir rembourser l'équivalent de 9 Mds€ de travaux ! De quoi faire saliver des escrocs, qui espèrent bien mordre une belle part dans le gâteau. Pour y parvenir, tous les moyens sont bons : fausses factures adressées aux pollueurs ou détournements purs et simples de certificats d'économie d'énergie revendus en Bourse. « Cela ne demande pas de technicité particulière, il faut juste créer une entreprise », s'alarme un enquêteur du service national de douane judiciaire (SNDJ).

Mais qui sont ces fraudeurs ? Selon nos informations, deux portraits-robots ont été recensés. D'un côté, le petit artisan qui truande le dispositif antidate ou exagère les travaux qu'il a réalisés, voire édite de fausses factures. De l'autre, le réseau structuré. Celui qui a monté des entreprises de toutes pièces dans le seul but de détourner massivement des certificats. « Ce sont les escrocs de la taxe carbone qui se sont recyclés dans l'environnement, soupire-t-on au service d'enquête de la douane. Ils empochent les millions d'euros et se volatilisent à l'étranger au moindre contrôle. »

Déjà, Tracfin, la cellule antiblanchiment de Bercy, a identifié des mouvements financiers suspects sur lesquels enquête le SNDJ. Que risquent-ils ? Deux ans de prison et payer vingt fois ce qu'ils ont gagné avec les certificats d'économie d'énergie. « C'est beaucoup moins risqué pénalement qu'un braquage, et la marge est de 100 % ! » fait remarquer un enquêteur.

## Seule victime : l'écologie

Du côté du ministère de l'Ecologie, le problème a été identifié. Mais l'affaire est sensible... « Politiquement, remettre en cause ces aides aux particuliers serait très impopulaire, glisse un expert du secteur. Les autorités freinent au maximum. » Et optent même plutôt... pour en remettre une couche ! Le

ministre de la Transition écologique, [Nicolas Hulot](#), a récemment annoncé une nouvelle prime sur les pompes à chaleur.

Au final, certains s'en mettent plein les poches... mais personne ne perd d'argent. Seule l'écologie est la victime. « Quand personne ne s'est fait arnaquer, c'est toujours plus dur de faire bouger les choses, se désole un spécialiste du secteur énergétique. Alors, si la victime n'est que l'intérêt général et les petits oiseaux, on peut toujours attendre ! »

**Aurélie Lebelle et Matthieu Pelloli**

**LE PARISIEN – 27/11/2017**

## **5 Les arnaques aux certificats d'économies d'énergie**



L'arnaque concerne les subventions versées par de grandes entreprises qui fournissent de l'énergie comme Engie, Total ou encore EDF pour améliorer la qualité énergétique de vos logements.

**Factures frauduleuses, chantiers fantômes, sociétés sans activité réelle... Des escrocs détournent le dispositif des certificats d'économie d'énergie, mis en place pour protéger l'environnement, et empochent des dizaines de millions d'euros.**

Les escrocs sont organisés. Et de plus en plus nombreux, si l'on en croit les enquêteurs de la douane judiciaire qui planchent sur les fraudes aux certificats d'économie d'énergie depuis des mois. Cette nouvelle arnaque concerne ces subventions versées par de grandes entreprises qui fournissent de l'énergie comme Engie, Total ou encore EDF pour améliorer la qualité énergétique de vos logements. La justice a ouvert des dizaines d'enquêtes dans plusieurs régions. Et pour chaque dossier, l'arnaque se chiffre en millions d'euros. Tour d'horizon du large panel des combines montées pour détourner le dispositif.

### **Un dossier... mais pas de travaux**

Dans la région lyonnaise, une entreprise a facturé 200 000 € un chantier de rénovation énergétique. Le dossier de demande de financement, en apparence béton, est arrivé sur la table d'un pollueur. Sauf que ce dernier a eu un doute. Et a vérifié les informations. « Sur le cadastre et sur Google Map, on voyait un vieux bâtiment, mais nous avons mandaté un huissier pour vérifier que les travaux avaient bel et bien eu lieu, précise le pollueur. Nous avons de sérieux doutes. » Et pour cause : sur place, aucun bâtiment flambant neuf. Juste un grand champ aux herbes folles. Le dossier avait été monté de toutes pièces par un artisan véreux. Quelques jours plus tard, les huissiers sont allés sonner chez lui. Visiblement mécontent de cette visite impromptue, le gérant a lâché ses chiens.

### **Le business des coquilles vides**

Pour multiplier les faux dossiers mais aussi les factures frauduleuses et les chantiers fantômes sans que cela attire la suspicion, l'idéal est de posséder un large éventail d'entreprises. Pour cela, les escrocs

montent des sociétés sans activité réelle. Ou bien rachètent même des entreprises en faillite mais qui ont l'énorme avantage d'avoir d'ores et déjà le label RGE (reconnus garant de l'environnement), indispensable pour valider les dossiers.

### **Pour trouver des clients, rien de mieux que le piratage !**

Tous les coups sont permis pour les escrocs les plus organisés. Certains n'ont pas hésité à pirater la base clients d'un gros pollueur. Et monter au plus vite des dossiers qui étaient encore en cours de validation. L'objectif : court-circuiter les démarches officielles du pollueur auprès du ministère de l'Ecologie et récupérer les précieux certificats avant lui. Mis sur le marché, ces certificats « volés » sont alors revendus à des courtiers peu regardants, installés notamment à Amsterdam. Avant d'être revendus à d'autres pollueurs en quête de certificats.

### **Isolation des combles à 1 € : l'arnaque à la mode**

Et pour cause : monter une société d'isolation est simple comme bonjour. « Obtenir l'agrément pour une société d'isolation est bien plus facile que pour un chauffagiste, décrypte un spécialiste du secteur. Une demande, deux photos de chantiers et un bon bricoleur obtient son agrément en un rien de temps ! » Du coup, les réseaux d'escrocs se sont donné le filon et prospèrent en surfant sur cette aide largement médiatisée par l'Etat. Qui sont-ils ? Les mêmes qui montaient il y a plusieurs années les [arnaques aux panneaux photovoltaïques](#), aux pompes à chaleur, voire celle de la taxe carbone, si l'on en croit les enquêteurs de la douane.

### **Les Leds du Père Noël**

L'an dernier, entre deux étals du marché de Noël installé sur les Champs-Élysées à Paris, une petite entreprise distribuait gratuitement aux passants des lumières économes en énergie. Un cadeau avant les fêtes ? Surtout une énorme fraude aux certificats d'économie d'énergie ! Car officiellement, la distribution de leds — réservés à cinq unités pour des foyers à faibles revenus — donne le droit en échange aux précieux certificats. Or, ces derniers se revendent beaucoup plus cher que le prix d'achat des luminaires. « Là, ils en distribuaient à la pelle, sans demander les avis d'imposition des gens comme l'exige pourtant la loi, soupire un spécialiste du secteur. L'objectif était simplement de récupérer un maximum de certificats pour les revendre au prix fort. »

### **L'isolation des conduites d'eau... froide !**

Dans l'ouest de la France, quatre artisans ont été pris la main dans le sac pour avoir multiplié les travaux d'isolation de conduites d'eau de vieux bâtiments pour réduire la déperdition d'énergie. Quelle était l'arnaque ? Pour facturer davantage de mètres de tuyaux isolés, ils travaillaient sur la totalité du circuit, même sur les conduites d'eau froide ! Ces professionnels envoyaient ensuite leurs factures à un intermédiaire peu regardant qui établissait des certificats d'économie d'énergie en échange. Depuis, ce dernier a été mis en examen.

### **Un fléau européen**

Le dispositif des certificats, qui répond à une réglementation de Bruxelles, est mis en place dans tous les pays de l'Union européenne. Seule particularité : des certificats d'économie d'énergie émis en France ne peuvent être revendus qu'à des pollueurs français. Autrement dit, chaque pays gère son marché du certificat. Mais les fraudeurs n'ont visiblement pas peur des frontières. Car les scandales commencent à éclater à l'étranger. Fin octobre, un vaste réseau a été démantelé à Turin, en Italie. 26 personnes ont été arrêtées pour avoir établi depuis des années, de faux certificats d'économie d'énergie. Un pactole à 100 M€ récolté illégalement, alors qu'aucun chantier n'a été réalisé. Mais les escrocs, eux, ont acheté des voitures de luxe, des oeuvres d'art... Et de beaux appartements qui ont finalement été perquisitionnés par les autorités italiennes.

### **Aurélie Lebellet et Matthieu Pelloli**

LE POINT – 27/11/2017

**6 Les chiffres inquiétants du stress au travail**

**D'après une étude du cabinet Stimulus, 24 % des salariés français se disent en « état d'hyperstress », c'est-à-dire à un niveau dangereux pour leur santé.**

Le stress au travail touche une part importante d'actifs français. Près d'un quart d'entre eux (24 %) sont même dans un « état d'hyperstress », considéré comme un niveau « trop élevé et donc à risque pour leur santé ». C'est le résultat d'une étude réalisée par le cabinet Stimulus et relayée par Franceinfo. Pour obtenir ce chiffre inquiétant, ce cabinet spécialisé dans la santé psychologique au travail a interrogé plus de 32 000 salariés travaillant dans 39 entreprises.

Cet « état d'hyperstress » touche davantage les femmes (28 %) que les hommes (20 %). La différence reste moins notable entre les cadres (24 %) et les non-cadres (23 %). À l'inverse, des variations importantes apparaissent selon le secteur d'activité. Par exemple, dans le secteur de la santé humaine et des actions sociales, 42 % des actifs se disent en « état d'hyperstress », 31 % dans celui des arts et spectacles, et 29 % dans celui des services. Alors que dans le secteur du transport, 20 % des salariés sont concernés.

**Anxiété élevée, dépression importante**

Quels facteurs engendrent ce stress ? « Les exigences liées au travail arrivent en tête », explique le cabinet Stimulus, en premier lieu « devoir traiter des informations complexes et nombreuses » (72 %) et « manquer de temps » (62 %). Le stress lié au changement y participe aussi : 88 % des salariés estiment que « leur métier nécessite de s'adapter sans cesse », et 76 % pensent qu'il leur est « impossible de prévoir leur travail dans deux ans ». Parmi les autres causes de stress figurent également le manque d'autonomie et les difficultés relationnelles.

L'étude de Stimulus révèle aussi un niveau élevé d'anxiété au travail, qui touche 52 % des salariés français. Des manifestations dépressives ont également été relevées, avec 29 % qui présentent même un niveau dépressif élevé et 6 % probablement en dépression. Un dernier chiffre rassure un peu sur l'état actuel de la santé au travail : 51 % des salariés déclarent connaître peu de stress.

LES ECHOS – 27/11/2017

## **7 Compte personnel de formation : premier clash avec le gouvernement**



Les partenaires sociaux, qui se sont réunis ce vendredi pour leur première journée de négociation sur la réforme de la formation professionnelle, ne veulent pas basculer l'unité de mesure du CPF en autre chose que des heures.

**Réunis ce vendredi pour leur première vraie séance de négociation, syndicats et patronat sont tombés d'accord pour refuser de créditer le compte personnel de formation en euros.**

Pas touche à mon CPF en heures ! Réunis ce vendredi pour leur première vraie séance de négociation sur [la réforme de la formation professionnelle](#), les partenaires sociaux ont envoyé un message clair au gouvernement : pas question de basculer l'unité de mesure du compte personnel de formation (CPF) en autre chose que des heures, autrement dit en euros.

« *Nous ne voulons pas de la monétisation du CPF. C'est inefficace et complètement aberrant* », a déclaré Catherine Perret, [chef de file](#) de la négociation pour la CGT. « *Quelle autre unité peut cocher toutes les cases [...] Nous n'avons pas trouvé de système alternatif* », a abondé Florence Poivey (Medef). Même son de cloche pour Michel Beugas (FO) ou Maxime Dumont (CFTC) pour qui un CPF monétarisé est porteur d'inégalités. « *Tous les partenaires sociaux sont unanimes* », a confirmé Jean-François Foucard (CGC).

### **Nouvelles formes de pédagogie**

Le gouvernement a au moins la réponse à l'une des nombreuses questions qu'il a posées aux partenaires sociaux dans [son document d'orientation](#). Pour justifier sa volonté de changement, l'exécutif a mis en avant que le comptage en heures prend « *mal en compte les nouvelles formes d'actions de formation relativisant les notions de présence sur un lieu en un temps donné.* » En clair : avec le numérique, les formations se font de plus en plus à distance ou mixent du présentiel et du distanciel.

Sans se démarquer des autres partenaires sociaux, la CFDT, par la voix d'Yvan Ricordeau, le reconnaît : OK pour maintenir le CPF en heures, mais sans évacuer les questions que cela pose vis-à-vis des nouvelles formes de pédagogie pour lesquelles d'autres unités de mesure ont plus de sens.

### **Conserver un dispositif pour les formations longues**

Un autre consensus est apparu lors de cette séance, celui de conserver un dispositif pour les formations longues alors que [le gouvernement veut tuer le congé individuel de formation, le CIF](#).

Sur les modalités de son remplacement, en revanche, chacun y est allé de sa proposition, celles défendues par les syndicats allant dans le même sens : un régime général porté par un CPF dont le plafond en heures pourrait être augmenté, associé à un régime complémentaire taillé, justement, pour les reconversions professionnelles.

### **Un vrai droit à l'accompagnement**

Même unanimité de principe également sur l'absolue nécessité de disposer d'un vrai droit à l'accompagnement pour que chacun soit guidé au mieux tout au long de son parcours professionnel. A

condition, évidemment, que ce droit soit financé, ce qui n'est pas le cas du conseil en évolution professionnel, le CEP né de la réforme de 2014.

Cette question du financement de l'accompagnement, comme celle du futur CEP, mais aussi de tous les autres dispositifs de formation continue qui seront abordés lors des prochaines séances, a été renvoyée à la fin de la négociation, c'est-à-dire mi-janvier. L'unanimité sur les grands principes se heurtera alors à des réalités bien pratiques...

**Alain Ruello**

**LE FIGARO – 25/11/2017**

## **8 Pénicaud et Buzyn lancent une mission sur la santé au travail**



**L'année dernière, 764.000 sinistres ont entraîné des arrêts de travail ou des incapacités permanentes.**

Bien, mais peut mieux faire! Avec 33,8 **accidents du travail** pour 1000 salariés en 2016, le taux d'accidents du travail est à un des niveaux les plus bas depuis soixante-dix ans. Pour autant, plus d'un million de sinistres (accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles) ont été pris en charge l'année dernière, dont près de 764.000 ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente.

Bien décidées à faire de la santé au travail un enjeu clé, les ministres Muriel Pénicaud (Travail) et Agnès Buzyn (Santé) ont décidé de lancer une mission sur le sujet, confiée au représentant syndical CGT Jean-François Naton, la députée LREM Charlotte Lecoq et Bruno Dupuis, consultant en stratégie sociale du cabinet Alixio. Leurs conclusions seront rendues le 31 mars 2018. Cette mission vient compléter celle déjà confiée au Pr Frimat sur les risques chimiques, dont l'avis est attendu le 31 janvier.

L'objectif est de dresser un état des lieux et des enjeux, mais aussi de faire des propositions en matière d'actions de prévention, le cas échéant en s'appuyant sur les pratiques existant à l'étranger. Les membres de la mission devront notamment se pencher sur la désaffection qui affecte **la médecine du travail**. Avec 4 858 praticiens pour 18 millions de salariés dans le privé, «la France a perdu en dix ans 30 % de médecins du travail, et aujourd'hui 75 % d'entre eux ont plus de 55 ans. Si nous n'agissons pas, nous allons au-devant d'une véritable pénurie», a souligné Muriel Pénicaud. Sans compter que de multiples acteurs interviennent, au niveau national comme au niveau régional ou local, sans toujours la coordination nécessaire pour maximiser l'efficacité des actions portées.

**Marie-Cécile Renault**

**::: POLITIQUE**

**LE JDD – 26/11/2017**

## 9 Démarches administratives : ces 18 mesures qui peuvent changer votre vie



Pour les impôts, les intérêts de retard seront divisés par deux en cas de dépôt spontané par le contribuable d'une déclaration rectificative.

**Le projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance, porté par Gérard Darmanin, a notamment pour objectif la limitation des sanctions et la dématérialisation de l'ensemble des démarches administratives.**

"Vers une Administration de service et de conseil" : un titre très corporate et qui témoigne de la révolution en marche ici aussi. L'esprit de la "start-up nation", avec son vocabulaire emprunté au monde du privé, flotte dans le projet de [loi Darmanin](#). Technique, il comporte de nombreuses mesures visant à réconcilier les Français avec des fonctionnaires parfois un brin tatillons. Après l'adoption des ordonnances sur le Code du travail, le coup d'envoi de la refonte du système de formation professionnelle et d'apprentissage et les débats sur le budget, le gouvernement poursuit son travail de transformation du pays en s'attelant à la modernisation de l'État. Par ordonnances, par décret ou d'application directe, les 48 articles visent à faciliter la vie des contribuables et des entreprises en matière fiscale, sociale, agricole, douanière, environnementale...

Un défi de taille car de nombreux Français redoutent le coup de bâton. En 2016, 19,47 milliards d'euros de redressement (droits et pénalités) ont été notifiés par l'administration fiscale aux entreprises et particuliers. Les Urssaf, qui encaissent les cotisations sociales, ont, quant à elles, prononcé 1.482 milliards de régularisations. Un contrôle sur deux opéré par ces fins limiers aboutit à la détection d'une irrégularité.

Voici les 18 mesures qui peuvent changer la vie des usagers et des entreprises.

### **1 - Impôts : des changements en cas de retard**

Les intérêts de retard seront divisés par deux en cas de dépôt spontané par le contribuable d'une déclaration rectificative.

### **2 - Rescrits : l'administration va prendre en compte ses erreurs**

Si l'Administration a pris position sur l'application d'une norme ou d'une procédure à la demande d'un contribuable, son avis lui est opposable. Si elle s'est trompée, cette erreur ne pourra pas être reprochée à l'utilisateur. Un rescrit douanier sera également créé.

### **3 - Moins de contrôles pour les entreprises**

Ils seront limités à neuf mois sur trois ans pour les entreprises de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros\*.

### **4 - Coffre-fort numérique : les données seront partagées par les différentes administrations**

Plus besoin de fournir les mêmes données à différentes administrations et à plusieurs reprises. Elles seront conservées dans un lieu protégé.

#### **5 - Démarches administratives : objectif "zéro papier"**

La papier sera supprimé à horizon 2022.

#### **6 - Inspection du travail : un avertissement avant les sanctions**

En cas de manquement aux règles en matière de temps de travail, d'hygiène, de restauration, d'hébergement des travailleurs, si l'employeur est de bonne foi, il recevra d'abord un avertissement.

#### **7 - Construction : une plus grande liberté**

Les entreprises seront libres du choix des matériaux et des méthodes pour atteindre les objectifs fixés par les normes (ventilation, acoustique...).

#### **8 - Ouverture des administrations : jusqu'à 20 heures?**

Une expérimentation est prévue dans deux juridictions. Réseaux consulaires, directions des services départementaux de l'Éducation nationale, services de la Protection judiciaire de la jeunesse resteront ouverts jusqu'à 20 heures.

#### **9 - TPE-PME : moins de paperasse**

Le rapport de gestion qu'elles doivent remplir tous les ans sera supprimé.

#### **10 - Documents d'identité : plus besoin de justificatif de domicile**

Il ne sera plus nécessaire de fournir des justificatifs de domicile\*\* (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, certificats d'immatriculation des véhicules).

#### **11 - Urssaf : le recours à la médiation**

Le principe d'une médiation sera généralisé en cas de conflit.

#### **12 - Création d'entreprise : plus d'informations**

Un certificat d'information sera délivré aux créateurs d'entreprise qui en feraient la demande pour connaître les règles afférentes à leur nouvelle activité.

#### **13 - Pôles d'action économique : un nouvel appui pour les entreprises**

Ils seront implantés dans chaque région douanière et chargés d'orienter les entreprises dans leurs demandes d'assistance réglementaire. Ils feront aussi du conseil à l'exportation et les aideront à identifier les services les plus proches.

#### **14 - Caisse d'allocations familiales : un interlocuteur unique**

Un interlocuteur unique sera désigné pour toutes les démarches.

#### **15 - Le principe de la transaction développé**

Ce principe sera développé en cas de risque de condamnation de l'Administration ou de l'agent.

#### **16 - Dons : des collectes par SMS**

Les associations culturelles pourront les collecter par SMS.

## **17 - Éoliennes en mer : des processus simplifiés**

Le processus de décision sera simplifié par voie d'ordonnances tout en respectant les exigences de protection de l'environnement. L'idée est d'accélérer le développement des énergies renouvelables.

## **18 - Enseignement supérieur : des regroupements envisagés**

Les établissements qui le souhaitent pourront se regrouper pour expérimenter de nouveaux modes d'organisation.

**Emmanuelle Souffi**

## **LE JDD – 26/11/2017**

### **10 Gérald Darmanin dévoile son plan contre la bureaucratie**



Le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald Darmanin.

#### **Gérald Darmanin dévoile dans une interview au JDD les contours de son projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance.**

Pour [Gérald Darmanin](#), il s'agit de "l'un des textes les plus importants du quinquennat". Son projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance est présenté ce lundi en Conseil des ministres. "Il crée le droit à l'erreur, qui est un principe philosophique mais aussi très pratique, et porte une série de mesures emblématiques d'une nouvelle conception de l'action publique pour remettre de la confiance dans les relations entre les Français et leurs administrations : la bonne foi doit profiter à l'utilisateur et à l'entreprise", résume le ministre de l'Action et des Comptes publics dans cette interview au *JDD*.

#### **Votre projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance est présenté ce lundi en Conseil des ministres. Quel est son objectif?**

Notre pays se transforme. Le gouvernement a engagé une transition à la fois écologique, économique, fiscale... Après le budget et le Code du travail, le Plan climat, à la demande du président de la République, la troisième transformation que nous portons est celle de l'action publique. Dans notre histoire, la puissance publique a été un formidable moteur de progrès pour tous nos concitoyens : il nous faut aujourd'hui transformer notre administration pour qu'elle le soit toujours plus. La première pierre de cet édifice est le projet de loi que nous présentons lundi en Conseil des ministres. Il crée le droit à l'erreur, qui est un principe philosophique mais aussi très pratique, et porte une série de mesures emblématiques d'une nouvelle conception de l'action publique pour remettre de la confiance dans les relations entre les Français et leurs administrations : la bonne foi doit profiter à l'utilisateur et à l'entreprise.

#### **Le principe de la "bienveillance"**

#### **Pour l'Administration, c'est une petite révolution...**

Sur le terrain, je sais que beaucoup d'agents publics ont déjà à cœur d'accompagner les usagers, de

renseigner les contribuables, de conseiller les entreprises. Ce qui leur manquait, c'est un soutien qui vienne d'en haut et un cadre pour leur permettre de conduire cette logique jusqu'au bout. C'est l'objet de ce projet de loi qui traduit les engagements de la majorité parlementaire, en premier lieu le droit à l'erreur, qui est un véritable changement de paradigme. Le premier principe qui doit désormais guider l'Administration, c'est la bienveillance : si vous vous êtes trompé, ce sera désormais à l'Administration de démontrer que vous n'êtes pas de bonne foi. Evidemment, le droit à l'erreur n'est pas une licence à l'erreur. Il ne vaut pas dans les cas de fraude ou d'atteinte à la sécurité ou à la santé publiques! Dans toutes les autres situations, il aura des traductions très concrètes.

### **Par exemple?**

Prenons le cas d'un salarié qui donne en parallèle des cours à l'université et se rend compte qu'il a oublié de déclarer une partie de ses revenus. S'il le signale lui-même à l'administration fiscale, elle répondra "faute avouée à moitié pardonnée" : les intérêts de retard dus seront divisés par deux et il n'aura plus de pénalités. C'est du bon sens! Les entreprises pourront, quant à elles, demander à n'importe quelle administration de bénéficier d'un contrôle, pour s'assurer qu'elles respectent les procédures, sans risque de sanction aggravée. Quand j'étais maire, j'ai connu des patrons de PME qui avaient offert des chèques-cadeaux à Noël à leurs salariés sans remplir toutes les obligations nécessaires. Désormais, ils pourront demander conseil à l'Urssaf pour éviter des pénalités. Et dans ce cas, il y aura bienveillance de l'Administration. C'est cela, la société de confiance. Autre exemple : l'inspection du travail pourra désormais donner un avertissement au lieu de sanctionner tout de suite. Le projet de loi crée ce carton jaune avant le carton rouge. Avec un objectif : lever la peur de la sanction, qui décourage les bonnes volontés.

### **La simplification, est-ce aussi moins de paperasses et de normes?**

Nous allons lutter contre la surtransposition des directives européennes. En France, nous avons une grande spécialité, que n'ont pas les Allemands, par exemple : nous ajoutons aux textes européens des normes nationales! Il faut revenir à un principe simple : appliquer exactement ce que font aussi nos partenaires européens, ni plus ni moins. Par exemple, aujourd'hui, les petites entreprises doivent rédiger tous les ans un rapport de gestion envoyé à l'Administration. Cela concerne 1,3 million d'entreprises et pèse pour 270 millions d'euros sur notre économie! On a prétendu que c'était l'Europe qui nous l'avait imposé. C'est faux. Nous allons donc l'abroger. A chaque nouveau texte, on fera ce travail d'introspection : ce qui est en trop sera supprimé. Et dès qu'on prend un décret, en dehors des textes imposés pour la mise en œuvre d'une loi, deux autres doivent disparaître conformément à la circulaire du Premier ministre.

### **Zéro papier dans toute l'Administration d'ici à la fin du quinquennat.**

#### **Le texte aurait dû être présenté avant l'été. Pourquoi a-t-il pris du retard?**

La première version a été élaborée en trois semaines. Le président de la République a souhaité que le texte soit le plus fort possible. Nous avons pris trois mois de plus pour être dans l'hyperconcret et consulter largement, ce qui est particulièrement novateur : nous avons sollicité une personnalité qualifiée, Thierry Tuot, et associé une quinzaine de parlementaires à l'élaboration du projet de loi, notamment la charte principielle. Le nouveau texte comporte une quarantaine d'articles qui seront présentés d'ici au printemps au Parlement. Je serai vigilant concernant le "service après-vote" : j'installerai un comité de suivi qui se réunira une fois par mois pour contrôler sa mise en œuvre. C'est sur l'application qu'il faudra mettre toute notre énergie! Tout cela est un art d'exécution.

#### **Vous n'êtes pas le premier à promettre un choc de simplification. Thierry Mandon et Alain Lambert s'y sont aussi employés...**

Certes, ils se sont beaucoup investis, mais ils n'avaient sans doute pas le soutien au plus haut niveau de l'Etat pour y parvenir réellement. Vous savez, simplifier, ça n'est pas si simple. J'ai la chance d'être à la fois le ministre des agents publics, qui seront les premiers acteurs de cette transformation, et celui des Comptes publics, qui permettront que l'on se donne les moyens de notre ambition. Nous allons mobiliser 1,5 milliard d'euros sur cinq ans pour former les agents publics à cette nouvelle posture de conseil et d'accompagnement, car le changement doit entrer dans les textes mais surtout dans les têtes.

#### **Les Français ne peuvent-ils pas être sceptiques?**

Il y a un grand paradoxe : les Français aiment leur service public mais ils n'aiment pas toujours leur

Administration. Je serai fier de ce que j'aurai fait si j'ai diminué le niveau de la fiscalité et des dépenses publiques et si j'ai mis en place une Administration de la confiance et de l'accompagnement. Sortir de la défiance et du contrôle pour choisir la bienveillance, c'est une hygiène de vie : comme le sport, il faut s'y mettre, et après on ne peut plus s'en passer! J'ai conscience de porter l'un des textes les plus importants du quinquennat.

### **Simplifier, est-ce un gain pour l'Etat?**

Savez-vous que, chaque année, 150 millions de feuilles A4 de pièces administratives sont échangées entre l'administration fiscale et les collectivités locales? Eh bien, l'objectif du gouvernement, c'est zéro papier dans toute l'Administration d'ici à la fin du quinquennat. La numérisation, la dématérialisation, la simplification... Ces pratiques doivent faire gagner du temps et de l'argent à tout le monde, y compris à la puissance publique. Je souhaite que cet objectif rassemble largement, notamment lors du débat parlementaire.

**Rémy Dessarts, Christine Ollivier et Emmanuelle Souffi**

## **LES ECHOS – 27/11/2017**

### **11 Remaniement : Delphine Gény-Stephann, une industrielle à Bercy pour prêter main-forte à Bruno Le Maire**



Bruno Le Maire, ministre de l'économie, Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'Etat, et Benjamin Griveaux, ex-secrétaire d'Etat rattaché à Bruno Le Maire et désormais porte-parole du gouvernement lors de la passation de pouvoir, samedi 25 novembre 2017, à Bercy.

**Delphine Gény-Stephann a été nommée secrétaire d'Etat à Bercy. Cette polytechnicienne a longtemps travaillé chez Saint-Gobain, après avoir passé 10 ans au ministère des finances.**

Le [remaniement du gouvernement](#) , annoncé vendredi soir à la suite de l'élection de Christophe Castaner comme délégué général de La République En marche, a apporté son petit lot de surprises. Deux nouveaux secrétaires d'Etat ont fait leur entrée au gouvernement et un autre secrétaire d'Etat a été promu.

Benjamin Griveaux, fidèle de la première heure et auparavant à Bercy, a été nommé porte-parole du gouvernement en remplacement de Christophe Castaner qui, malgré ses fonctions à la tête du parti d'Emmanuel Macron, reste secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Ce qui n'a pas manqué de faire grincer les dents, tant à gauche qu'à droite.

Ensuite, [Olivier Dussopt](#) , député PS, qui avait à ce titre voté contre le budget 2018 du gouvernement d'Edouard Philippe, devient secrétaire d'Etat auprès de Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics. Cette entrée déstabilise encore un peu plus le PS, qui a entamé une douloureuse reconstruction depuis sa double déroute électorale du printemps. Mais la nomination qui a le plus étonné est celle de Delphine Gény-Stephann, qui devient aussi secrétaire d'Etat à Bercy, auprès de Bruno Le Maire.

## Une haut fonctionnaire qui a passé 12 ans chez Saint-Gobain

Inconnue du grand public, cette polytechnicienne âgée de 49 ans est d'abord une technicienne, à l'image de certains de ses collègues tels que Jean-Michel Blanquer, Muriel Pénicaud ou encore Agnès Buzyn. Delphine Gény-Stephann a en effet commencé sa carrière à la direction du Trésor en 1994 puis a occupé le poste de chef de bureau à l'Agence des participations de l'Etat, avant de rejoindre Saint-Gobain en 2005.

Jusqu'à son arrivée à Bercy, elle dirigeait l'une des trois divisions du groupe de matériaux de construction, ce qui exige de parcourir le monde en permanence. C'est d'ailleurs chez Saint-Gobain qu'elle a fait la connaissance de Charles Hufnagel, auparavant directeur de la communication du groupe, en charge de la communication de Matignon depuis juin. Elle faisait aussi partie depuis plusieurs années du cercle de connaissance du Premier ministre, Edouard Philippe, qui a lui aussi travaillé dans l'industrie. A la fin des années 2000, il a été directeur des affaires publiques d'Areva pendant trois ans.

« *Delphine Gény-Stephann a un double cursus : haut fonctionnaire, puis dirigeante dans l'une des plus grosses entreprises françaises. Son parcours est multiple et elle a fait le choix du terrain chez Saint-Gobain* », souligne une source gouvernementale. Sa connaissance des arcanes de Bercy, cette grosse machine administrative et technocratique, est évidemment un plus. « *Elle sera opérationnelle immédiatement* », se félicite cette source. C'est en grande partie pour cela qu'elle a été choisie.

## Guillaume de Calignon

## LE PARISIEN – 26/11/2017

### 12 Darmanin, Solère et Lecornu, exclus de LR, adhèrent à En Marche



Gérald Darmanin et Thierry Solère partagent une complicité depuis 2012 et une aversion pour Laurent Wauquiez.

### **A deux semaines du congrès des Républicains, les deux ministres et le député Constructif ont pris leur carte au parti macroniste.**

Leurs détracteurs diront qu'ils y sont allés en courant. Six mois après sa nomination au ministère de l'Action et des Comptes publics, et un peu plus de trois semaines [après son exclusion effective des Républicains](#), Gérald Darmanin a adhéré à La République En Marche (LREM). Il a souscrit à son adhésion via Internet, samedi matin, affirme le [Journal du Dimanche](#). Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire et Thierry Solère, député Constructif des Hauts-de-Seine, ont fait la même démarche samedi dans la soirée. Tous deux avaient aussi été exclus le 31 octobre des Républicains, [au terme de plusieurs rebondissements](#).

**« LR, c'est devenu le parti de la défense du tabac, du diesel, des retraités à plus de 2500 euros par mois »**

« Le moment qui m'a fait basculer, c'est quand Laurent Wauquiez a évoqué le *grand remplacement culturel* » confie au JDD Gérald Darmanin. « On ne peut pas simplement dire qu'on n'est pas d'accord avec ça. Il faut le combattre », ajoute-t-il. LR, « c'est devenu le parti de la défense du tabac, du diesel, des maisons en pierre et des retraités à plus de 2 500 € par mois », tance-t-il.

Sébastien Lecornu s'inquiète quant à lui de cette droite qui « est la résurgence d'une vieille droite que le gaullisme avait su tenir à l'écart pendant toute la Ve République et qui revient au galop ». « Déjà, le Trocadéro, c'était inacceptable... », glisse-t-il en souvenir du [rassemblement qui avait permis à François Fillon de justifier le maintien de sa candidature](#), alors qu'elle prenait l'eau de toutes parts.

Quant à Thierry Solère, le seul des trois à ne pas être au gouvernement, il ne veut pas consacrer son « énergie à reconstituer de vieilles formations politiques ». « Je veux la mettre à la reconstruction du pays ».

Ce tir groupé, comme un pied de nez aux Républicains qui découvrent, cette semaine, avec effroi, colère ou regrets, les secrets de la campagne de Fillon, [dévoilés par son ancien directeur de campagne Patrick Stefanini](#), a été concerté.

Car, avec le Premier ministre Edouard Philippe et l'autre constructif Franck Riester, ils font partie de [la fameuse bande du Bellota-Bellota](#), un restaurant du VII<sup>e</sup> arrondissement, qui se réunit régulièrement depuis 2012. « C'est eux qui nous ont exclus ! défend, la bouche en cœur, Gérald Darmanin. Ce n'est pas nous qui avons choisi l'agenda ». A voir. Car le congrès au cours duquel les Républicains désigneront leur nouveau président, sans doute Laurent Wauquiez qui est le favori, se tient dans deux semaines. Et le président de la région Auvergne-Rhône Alpes concentre les critiques. « Laurent Wauquiez, c'est pas Jésus-Christ. La vie politique ne s'organise pas autour de son élection », assène Gérald Darmanin.

### **Ils « ont traversé le fleuve de la honte » pour Wauquiez**

Invité quelques heures plus tard du Grand Rendez-vous [Europe 1 – Les Echos – C News](#), Laurent Wauquiez n'a pas mâché ses mots. « Comme le disait François Mitterrand, sur le chemin de la trahison, il n'y a que le fleuve de la honte à traverser. Ils ont traversé ce fleuve. On comprend qu'ils partent à En Marche parce qu'ils ont échoué », leur a-t-il reproché. Wauquiez s'est inquiété que, avec l'adhésion de Thierry Solère, les trois questeurs de l'Assemblée appartiennent au même parti. « Ce n'est jamais arrivé dans l'histoire de la République française ».

### **Les Constructifs créent « Agir »**

Avec l'adhésion de Thierry Solère à LREM, qui devrait logiquement rejoindre le groupe des députés macronistes à l'Assemblée, le groupe des Constructifs-UDI perd l'une de ses figures. Sur Twitter, [le député UDI Yves Jégo](#) a invité ses alliés à rejoindre la bannière UDI au sein d'un groupe « ouvert aux radicaux et aux députés qui ne se reconnaissent pas dans la ligne de Wauquiez ». Mais c'est une autre décision qu'ils ont prise : celle de créer un nouveau parti de droite, baptisé « Agir, la droite constructive ». Dans une tribune diffusée ce dimanche par [le Figaro](#), Franck Riester, Frédéric Lefebvre, Pierre-Yves Bournazel ou la sénatrice Fabienne Keller, disent vouloir « soutenir les réformes engagées » par Emmanuel Macron tout en restant « libres ».

Agir a « l'ADN de ce qui fait le gouvernement d'Edouard Philippe », a jugé ce dimanche, sur BFM, le député Thierry Solère pour justifier son choix.

## 13 Macron se saisit de la cause des femmes



Patrick Pelloux, Florence Foresti, Marlène Schiappa et Emmanuel Macron, samedi 25 novembre à l'Élysée

### **Les associations féministes dénoncent un budget insuffisant. Un projet de loi sur les violences sexuelles sera examiné en 2018.**

« *La honte que subissent ces femmes, une honte illégitime parce qu'elles sont déjà victimes, cette honte doit devenir celle de ces auteurs de violences.* » Depuis l'Élysée samedi dernier, profitant de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes organisée sous l'égide de l'ONU, Emmanuel Macron a lancé la grande cause de son quinquennat, l'égalité entre femmes et hommes et la lutte contre le harcèlement et les violences faites aux femmes.

Pendant la « grande marche » que son parti avait organisée au cours de l'été 2016, la question des violences faites aux femmes était apparue très haut dans la liste des préoccupations des Français et surtout des Françaises. Une fois élu, Emmanuel Macron a nommé [Marlène Schiappa](#) secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

#### **Plusieurs mesures concrètes**

En présence du Premier ministre et de plusieurs membres du gouvernement, il a annoncé samedi plusieurs mesures concrètes, comme la possibilité d'initier sa plainte en ligne pour une victime de violence, de harcèlement ou de discrimination ou un meilleur accompagnement médical et judiciaire des femmes subissant des violences.

Rappelant qu'en 2016, moins d'une femme sur cinq victimes de violences a porté plainte, Emmanuel Macron se fixe pour objectif de changer de paradigme. « *La justice viendra aux femmes et non l'inverse* », a-t-il promis depuis l'Élysée.

Pour lutter contre le harcèlement au quotidien, il a annoncé la création d'un « délit d'outrage sexiste » qui sera verbalisé immédiatement par la police de proximité qui va être créée. Sur le Net, une application sera créée pour mieux accompagner les victimes de cyber-harcèlement. L'âge en dessous duquel il n'y aura pas de présomption de consentement sexuel sera de 15 ans. Un projet de loi sur les violences sexuelles et sexistes sera examiné en 2018.

#### **Les féministes déçues**

Ce n'est pas la première fois que la lutte contre les violences sexuelles est au menu gouvernemental. Elle se concrétise depuis plusieurs années par des plans triennaux, dont le dernier couvre la période 2017-2019.

Tout en s'appuyant sur ce dernier plan, Emmanuel Macron parle pour sa part de « *combat culturel* » pour mieux diffuser l'égalité entre hommes et femmes et traiter la question plus en amont. Interpellé à plusieurs reprises depuis [l'affaire Weinstein](#) qui a libéré la parole des femmes partout dans le monde, Emmanuel Macron a évoqué une société française « *malade du sexisme* ».

Il entend s'appuyer sur l'Education nationale mais il a aussi mis en cause plusieurs industries, comme la publicité, l'audiovisuel ou les jeux vidéo, qui véhiculent souvent de la violence gratuite ou une image dégradante de la femme.

Reste la question du budget. Emmanuel Macron a annoncé la sanctuarisation sur la durée du quinquennat des crédits pour lutter contre les violences faites aux femmes (+13 % en 2018) et une hausse des crédits interministériels dédiés à l'égalité femmes hommes. « *Insuffisant* » au regard des objectifs affichés, ont jugé [plusieurs associations féministes](#), dont plusieurs figures de proue ont dénoncé les seuls « *effets d'annonce* ».

**Grégoire Poussié**

## L'OPINION – 27/11/2017

### 14 Nouvelle-Calédonie: le Caillou d'Edouard Philippe



**L'avenir de l'archipel est l'un des rares dossiers sur lequel le Premier ministre est aux commandes. Mais sur place, la situation politique est de nouveau extrêmement sensible**

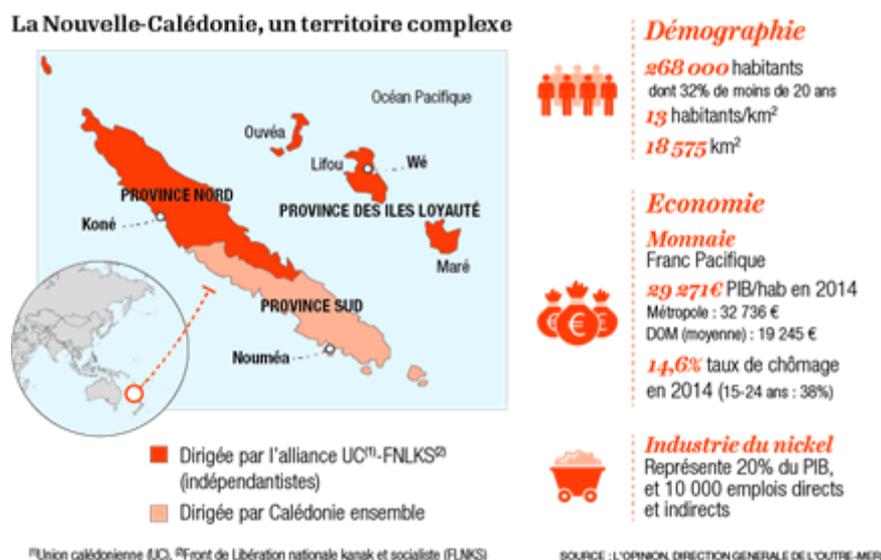
Le Premier ministre se rend jeudi en Nouvelle-Calédonie pour préparer le référendum d'autodétermination qui doit avoir lieu dans moins d'un an, en vertu des accords de Nouméa. Signés en 1998 à la suite des accords de Matignon, dix ans plus tôt, ceux-ci ont déjà débouché sur une large délégation de compétences de l'État.

Les Calédoniens souhaitent-ils que l'État leur transfère ses pouvoirs régaliens – police, justice, défense, affaires étrangères ? Veulent-ils en finir avec la citoyenneté française ? La date précise n'est pas encore fixée mais ils seront appelés à se prononcer, selon plusieurs sources, dans les derniers jours d'octobre 2018. L'État a besoin de temps pour organiser ce référendum. Quels que soient la formulation de la question et le résultat du vote, le scrutin sera à haut risque et lourd de conséquences. Des observateurs de l'ONU seront présents, la Nouvelle-Calédonie étant inscrite sur la liste des territoires à décoloniser.

Les négociations sur les modalités du scrutin auraient dû commencer il y a longtemps mais la crise du nickel a focalisé l'attention. Impossible pourtant de reporter le vote des Calédoniens au mois suivant. A Paris, comme à Nouméa, on veut éviter le télescopage avec les événements de 1984. Le 18 novembre

de cette année-là, le leader indépendantiste Éloi Machoro brisait une urne électorale à coups de hache. L'enchaînement de violence fera 80 morts en quatre ans.

Images lointaines, les têtes de l'exécutif étaient alors encore des enfants. La Nouvelle-Calédonie est pourtant de nouveau une priorité politique. Pas question de revoir l'armée intervenir sur le territoire national. Édouard Philippe s'y envoie jeudi, avec la garde des Sceaux Nicole Belloubet et la ministre des Outre-mer Annick Girardin. En février, ce sera au tour de Manuels Valls et Christian Jacob, respectivement président et rapporteur de la mission parlementaire sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Le président de la République est attendu sur le « caillou » en mai.



« **S'approprier le pays** ». La semaine dernière, Dominique Bussereau, le président de l'Assemblée des départements de France, de retour de Nouméa, a rendu compte au Premier ministre de son déplacement. En résumé : « C'est le bordel ! Mais ni plus, ni moins que d'habitude ». Les indépendantistes sont divisés. Comme la droite anti-indépendantiste. Le gouvernement de l'île est paralysé. « Il n'y a plus de leader charismatique capable de toper avec l'État », observe un fin connaisseur de la situation politique.

Début novembre, Édouard Philippe pouvait encore se montrer optimiste. Le comité des signataires, qui réunit toutes les forces politiques de l'île, avait abouti à un accord sur la liste électorale, après quinze heures de réunion à Matignon. À l'exception du Conseil des ministres, le Premier ministre avait annulé tous ses autres rendez-vous. Les signataires ont retrouvé depuis leurs électeurs. Daniel Goa, l'un des leaders indépendantistes (UC-FNLKS), a posé les limites du consensus : « Au lendemain du référendum, sur le terrain politique, nous n'attendrons plus. Nous demanderons à tous nos jeunes citoyens de prendre le relais pour s'investir et s'approprier leur pays ». Effet de tribune ?

« La jeunesse n'a pas pris le train de la modernité, analyse Philippe Gomès, député Les Constructifs de Nouvelle-Calédonie. Elle a été nourrie au lait de la Kanakie. Elle attend beaucoup du référendum. Elle risque de se retrouver avec un coup sur la tête. La Nouvelle-Calédonie ne sera plus alors un petit problème calédonien mais un problème français et international ». « Il y a un risque de raidissement, observe de son côté Christian Jacob, mais personne ne fait preuve d'irresponsabilité ». Il y a quelques jours, Paul Néaoutyine, président de la province Nord, expliquait qu'il était prêt à des discussions en vue de la création d'un État indépendant, fondé sur « nouveau partenariat avec la France ».

Édouard Philippe joue une partie serrée pour la France et son avenir politique personnel. Le Premier ministre va tenter de se hisser à la hauteur de l'enjeu, comme Lionel Jospin et Michel Rocard en leur temps. « Je suis allé à Matignon deux semaines après sa nomination, se rappelle Dominique Bussereau. Je lui ai expliqué que c'était un sujet Matignon, mais il avait déjà réfléchi à s'en saisir ». Alors que le drapeau français et le drapeau kanak flottent sur les bâtiments publics de l'île, sa mission est simple et redoutable : éviter que le référendum ne donne le signal du retour de la violence. D'autant que les élections territoriales, prévues seulement six mois après, n'incitent pas à la sérénité.

**Risques de contagion.** Sur place, Édouard Philippe sera d'abord à l'écoute. Symbole classique, il se rendra sur la tombe de Jean-Marie Tjibaou, l'un des deux signataires des accords de Matignon avec Jacques Lafleur. Symbole inédit, il passera vingt-quatre heures dans chacune des trois provinces du territoire. Mais pour le Premier ministre, le plus dur est à venir. Dans les prochains mois, il doit impérativement dessiner l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, pour éviter que le référendum ne fracture irrémédiablement les communautés. « On a trente ans de paix et de progrès derrière nous. Mais aujourd'hui, on est réduit à ce qui nous oppose dans un pays, soyons clairs, que l'on gouverne déjà ! » souligne Philippe Gomes.

Hormis l'enseignement supérieur et l'audiovisuel et hors pouvoir régaliens, l'État n'a d'ailleurs plus de compétences à transférer. Si les indépendantistes ne l'emportent pas – ce qui est probable – l'évolution institutionnelle sera donc limitée. « Le jour d'après » se joue donc sur le terrain économique mais Paris injecte déjà 1,25 milliard d'euros par an sous forme de salaires, schémas de développement et défiscalisation. Seul espoir, la récente flambée du nickel après [deux années de crise](#).

Édouard Philippe sait que la situation mouvante de la Nouvelle-Calédonie peut avoir des répercussions sur d'autres territoires. [Outre-mer, la tension demeure forte en Guyane et à Mayotte, voire en Guadeloupe](#). L'exécutif veut éviter que La France insoumise ou le Front National ne portent la question calédonienne au niveau national. La semaine dernière, Gilles Simeoni, président du conseil exécutif de Corse, soulignait dans *Le Monde* qu'« il n'y a certainement pas de réponse unique et identique aux aspirations des peuples catalan, basque, corse ou kanak. Mais il est tout aussi certain que l'on ne peut continuer à traiter ces aspirations par le silence, le mépris et le déni ». A plus de 16 000 km de Paris, Édouard Philippe va tenter de démontrer que l'État Français contemporain ne s'identifie plus à ces trois qualificatifs.

[Jean-Jérôme Bertolus](#)

## INTERNATIONAL

LE PARISIEN – 27/11/2017

### 15 La tournée initiatique de Macron en Afrique



Elysée (Paris VIIIe), le 31 août. Alassane Ouattara, le président de la Côte d'Ivoire, avait été reçu par Emmanuel Macron. Cette semaine, c'est au tour du président français de se rendre chez son homologue, après le Burkina Faso et avant le Ghana.

**Pour son premier voyage africain, le chef de l'Etat mise sur la jeunesse et l'Afrique qui bouge.**

« N'oublie jamais l'objet de ton voyage », dit-on au Nigeria, pays cher au cœur d'Emmanuel Macron. Nul doute que le chef de l'Etat aura en tête ce proverbe à l'heure d'arriver — tard ce soir — au Burkina Faso, première étape de cette tournée en Afrique qui le conduira ensuite en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Dans la délégation présidentielle, les trois ministres Jean-Yves Le Drian (Affaires étrangères), Jean-Michel Blanquer (Education) et Laura Flessel (Sports), le secrétaire d'Etat Mounir Mahjoubi (Numérique),

ainsi que Leïla Slimani, l'écrivaine nommée représentante pour la francophonie. Aux grandes entreprises traditionnellement invitées sur ces terres, Macron a préféré des patrons de start-up.

### « Humilité »

Un déplacement conçu pour redorer l'image de la France et proposer une vision rénovée des relations franco-africaines, hautement sensibles à plus d'un titre. Sur ce continent avec lequel la France entretient des liens ambivalents (du fait de son passé colonial, de ses opérations militaires et de son influence), les propos des présidents français sont écoutés avec une attention particulière. N'est-ce pas à Dakar, au début de son quinquennat en 2007, que Nicolas Sarkozy avait scandalisé ses hôtes par ces mots devant de jeunes Sénégalais : « L'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire » ?

Pour son premier discours de politique africaine, Macron a choisi l'université de Ouagadougou, capitale du « pays des hommes intègres ». Il s'y exprimera demain devant un parterre d'étudiants. Une fois n'est pas coutume, l'Elysée insiste sur la posture « d'humilité » avec laquelle le chef de l'Etat se livrera à cet exercice périlleux. D'autant qu'il se prêtera ensuite à un jeu inédit de questions-réponses (« sans filtre », jure-t-on en haut lieu) avec ces Burkinabés dont certains nourrissent du ressentiment à l'égard de la France... et de son président.

Leurs griefs sont nombreux. En 2014, Paris a exfiltré vers la Côte d'Ivoire l'ex-président Blaise Compaoré, chassé du pouvoir par la rue après vingt-sept ans de règne. Plus récemment, les propos tenus en juillet par Macron lors du sommet du G 20 à Hambourg ont blessé. « Quand des pays ont encore aujourd'hui sept à huit enfants par femme, vous pouvez décider d'y dépenser des milliards d'euros, vous ne stabiliserez rien », avait-il déclaré. L'échange de demain avec les étudiants burkinabés s'annonce épique...

Le chef de l'Etat se rendra ensuite à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour prendre part au sommet Europe-Afrique avant de faire une halte au Ghana, véritable curiosité de cette tournée : un pays anglophone où aucun président français ne s'est jamais rendu. Un choix symbolique, celui d'un Etat africain qui a réussi ses transitions démocratique et économique. « Un endroit où on fait du business, où le niveau d'éducation est incomparable avec celui de la plupart des pays africains », note un fin connaisseur du Ghana. Peut-être un exemple à suivre aussi, aux yeux du président.

**Ava Djamshidi**

## LE MONDE – 27/11/2017

### **16 Europe : la grande bataille des budgets a commencé**



**La négociation sur le volume de l'enveloppe communautaire et sur la répartition des fonds s'annonce explosive.**

La bataille est souterraine mais déjà intense. Discrètement, à la Commission européenne, des dizaines d'experts planchent sur le prochain « cadre financier pluriannuel » (CFP), le budget de l'Union

européenne (UE) pour la période 2021-2027. La négociation ne devrait commencer qu'à la fin du printemps 2018, mais les enjeux sont tels que tous peaufinent déjà leurs arguments.

De fait, le Brexit et la montée des périls géopolitiques ont tant changé la donne européenne, que les contraintes pesant sur l'élaboration de ce budget n'ont jamais été aussi fortes. Ainsi, il devrait être amputé d'environ 10 milliards d'euros nets annuels, avec la sortie du Royaume-Uni de l'UE – prévue fin mars 2019. Un trou considérable alors qu'il oscille actuellement entre 155 et 160 milliards d'euros par an.

Or, le « chèque de départ » négocié entre Londres et Bruxelles ne comblera pas ce manque à gagner : il correspond surtout aux engagements du Royaume-Uni dans le cadre du budget 2019, qui devraient se prolonger au-delà – les crédits engagés une année se traduisent en paiements parfois deux ou trois ans plus tard.

### Trois scénarios

Conçu initialement pour financer les premières politiques communautaires – la Politique agricole commune (PAC) et la Politique de cohésion (visant à réduire les disparités de développement au sein de l'UE) –, le CFP actuel s'est avéré trop rigide et trop limité pour parer aux récentes crises. Beaucoup à Bruxelles plaident pour qu'il « colle » à l'avenir davantage aux grands défis : la crise migratoire, la nécessité de renforcer la défense européenne, la révolution numérique.

Selon nos informations, la Commission a demandé à ses services de réfléchir à trois scénarios, pour les principaux postes de dépenses. Le premier, dit « *de référence* », prend en compte une baisse des crédits de 15 % (par rapport au CFP actuel, à prix courant) ; le deuxième a été établi avec des coupes de 30 % ; la troisième hypothèse envisage le « statu quo ». Les directions générales de l'agriculture, de la pêche, des régions, de l'emploi, et de la recherche, ont chacune rendu leur copie.

*Le Monde* a eu accès à celles des directions générales « Regio » et « AGRI », chargées de la Politique de cohésion et de la PAC, les plus gros postes du budget communautaire – respectivement 26 % et 39 % de l'actuel CFP. Une baisse de 15 % des fonds alloués à la Politique de cohésion aboutirait à une concentration inédite des crédits vers les pays d'Europe centrale et orientale. Le Sud de l'Italie, de l'Espagne et le Portugal pourraient encore prétendre à ces subsides mais les premiers pays contributeurs au budget de l'UE (Allemagne, France) en seraient privés. Paris doit pourtant toucher 26,7 milliards d'euros entre 2014 et 2020 (allant surtout à des projets d'infrastructures).

### La PAC soumise à rude épreuve

Le scénario d'une baisse de 30 % des fonds accentuerait les contrastes entre pays fondateurs de l'UE et nouveaux Etats membres, ces derniers devenant les bénéficiaires exclusifs d'une enveloppe totale pour la Politique de cohésion réduite à 192 milliards d'euros entre 2021 et 2027. Très inquiet, le Comité des régions monte déjà au créneau pour faire entendre sa voix, et défendre l'impact d'une politique censée profiter à tous les territoires, mais cette institution n'a qu'un rôle consultatif à Bruxelles.

La PAC risque aussi d'être soumise à rude épreuve. Selon le scénario de référence (– 15 %), l'enveloppe globale pour 2021-2027 fondrait à 350,5 milliards d'euros – contre 408 milliards pour 2014-2020. Les fonds alloués à la France, premier bénéficiaire européen de la PAC, diminueraient de 9 % (à seulement 60,1 milliards d'euros sur sept ans). Les subventions allant à l'élevage bovin pourraient baisser de 10 % et celles allant aux céréaliers de 7 %. Les autres secteurs les plus affectés seraient la culture des oléagineux et des protéagineux.

Une fonte de 30 % des fonds conduirait à des réductions de revenus encore plus brutales pour les agriculteurs suédois, finlandais, hongrois, roumains... Pour amortir ces coupes, les fonctionnaires de la direction générale AGRI suggèrent de fixer un plafond maximum de subventions par agriculteur ou de coupler l'argent de Bruxelles à du cofinancement national ; mais cette dernière solution risque d'introduire de fortes inégalités nationales : dans les pays aux finances publiques contraintes, les agriculteurs recevraient moins d'aides.

## Un contexte politique peu porteur

Ces scénarios restent pour l'instant des hypothèses de travail : ils servent de base à la discussion interne à la Commission, qui prépare activement sa proposition de CFP, prévue pour mai 2018. Ce travail préparatoire vise surtout à mettre sous tension les Etats membres, qui devront adopter le futur CFP à l'unanimité.

Mais l'hypothèse d'une réduction de 15 % des budgets pour la PAC et la Politique de cohésion paraît plutôt réaliste, selon une source proche des discussions. L'Allemand Gunther Oettinger, commissaire chargé des budgets, assure vouloir couper la poire en deux. La moitié du « trou » du Brexit serait répercutée par des coupes, l'autre compensée par des contributions nationales supplémentaires.

Eviter complètement les coupes ? La seule solution consisterait à réclamer encore plus d'argent aux Etats membres. Tabler sur de nouveaux impôts nationaux, une taxe carbone aux frontières de l'UE ou sur les transactions financières ? Les Européens sont trop divisés pour avancer sur ces sujets. Et si l'idée d'une ponction sur les géants du Web fait son chemin, les discussions sont à un stade très préliminaire.

Surtout, le contexte politique est peu porteur : nombre de gouvernements, pressés par des partis populistes en embuscade, refuseront probablement de contribuer davantage, d'autant que le débat budgétaire va tomber en pleine campagne des Européennes. « *On se prépare tous à couper dans les enveloppes, la question est de savoir qui souffrira le plus. Les plus inquiets sont côté PAC et Politique de cohésion* », glisse une source européenne.

## Ligne de fracture

Pour corser encore l'équation, certains à la Commission réfléchissent à une enveloppe spéciale pour la zone euro d'environ 30 milliards d'euros pour le futur CFP, qu'il faudrait bien aller chercher quelque part. Un budget séparé comme le souhaite le président français Emmanuel Macron ? Une simple ligne budgétaire dans le CFP ? La Commission officialisera ses projets le 6 décembre.

La discussion s'annonce en tout cas explosive, entre pays contributeurs nets (France, Allemagne, etc.) et bénéficiaires nets (Pologne, Hongrie, Roumanie, Bulgarie...). Un débat d'autant plus redoutable qu'il suit une ligne de fracture déjà profonde entre des capitales, divisées sur le respect de l'Etat de droit ou l'accueil des réfugiés.

Il faut lire à l'aune de ce contexte tendu les appels insistants des Allemands et des Français à « conditionner » les fonds européens au respect des valeurs de l'UE. M. Oettinger parle d'un « *new deal* » dans un de ses récents posts de blog. Une manière diplomatique d'annoncer la couleur : plus question pour Berlin ou Paris d'envoyer un euro supplémentaire à des pays qui ne joueraient pas le jeu de la solidarité européenne...

**Cécile Ducourtieux**

Vous souhaitant une bonne journée.

Cordialement,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

